Renseignements :
Relations avec les investisseurs : 416 947-1212

AGNICO EAGLE PRODUIT UN RAPPORT TECHNIQUE QUI EST CONFORME AU RÈGLEMENT 43-101 ET QUI PORTE SUR LE COMPLEXE AURIFÈRE MEADOWBANK AU NUNAVUT

Toronto (le 22 mars 2018) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE :AEM, TSX :AEM) (« Agnico Eagle ») a produit un rapport technique conforme au Règlement 43-101 sur les ressources et réserves minérales du complexe aurifère Meadowbank, lequel comprend le projet satellite Amaruq. Elle a déposé ce rapport auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ce rapport technique, dont la date d'application est le 14 février 2018, est disponible sur www.sedar.com, sous le profil d'Agnico Eagle.

Relations avec les investisseurs

Mines Agnico Eagle Limitée
145, rue King Est, bureau 400
Toronto (Ontario) M5C 2Y7
Téléphone : 416 947-1212
Télécopieur : 416 367-4681

Agnico Eagle

Agnico Eagle est une grande société canadienne d'exploitation aurifère qui produit des métaux précieux depuis 1957. Ses huit mines sont situées au Canada, en Finlande et au Mexique, et elle exerce des activités d'exploration et de mise en valeur dans chacun de ces pays, ainsi qu'aux États-Unis et en Suède. Agnico Eagle et ses actionnaires sont en mesure de profiter pleinement du cours de l'or en raison de sa décision de longue date de ne pas vendre d'or à terme. Agnico Eagle déclare un dividende en espèces à chaque exercice depuis 1983.